

Compte rendu de la séance
du Conseil Municipal du 22 mai 2015

PRESENTS : GAY Georges - KOUZMINA Rébecca - GARREAU Line -
GUITTARD Bernard - FAUGERE Michel - GREGOIRE Marc - LETREN Rose-Line -
PAILLONCY Guy - TRIGNOL Michel - VERGNE Christophe

ABSENT : PAPON Emmanuel (pouvoir à GAY Georges)

Le procès verbal de la séance du 10 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

Forêts sectionales : révision de la liste des ayants-droits (exercice 2015 pour répartitions 2016)

Monsieur le Maire rappelle que chaque année au mois de mai, le Conseil Municipal doit réviser la liste des ayants droit des forêts sectionales en procédant à l'inscription des nouveaux ayants droit et à la radiation des personnes qui ne remplissent plus les conditions requises.

Rappel des conditions à remplir pour bénéficier de l'affouage : la possession d'un domicile réel et fixe et le séjour de l'ayant droit dans la commune durant 6 mois et un jour consécutifs.

Inscriptions :

BARTLOMORY Alain (section de Larodde/Le Barry) - GERBEAU Chantal (section de Larodde/Le Barry) - LEFEVRE Michel (section de Larodde/Le Barry) - PAPON Emmanuel (section de Chanzelles/Ousclos).

Michel FAUGERE précise que M. Michel LEFEVRE aurait dû être inscrit sur les listes des années précédentes, il s'agit d'un oubli du conseil municipal. Ainsi, il bénéficiera naturellement du bois de chauffage délivré cette année.

Radiations :

CHABOSY Jeanne (section de Chaux) - CHAZAL Jeanne (section de Chaux) - MOSCA Régis (section de Larodde/Le Barry) - GOIGOUX Jacqueline (section de Pérignat) - MOINS Bruno (section de Pérignat)- TOURNADRE Guy (section de Terrif)

Proposition d'achat d'une partie de la parcelle ZP 184 "Les Chambas"

Monsieur le Maire fait part d'une proposition d'achat par M. et Mme FANTIN d'une surface de 1 000 m² de terrain viabilisé sur la parcelle ZP 184 (terrain situé derrière la propriété de Mme TRONCHE - route d'Aulhat).

Après étude des coûts engendrés par le raccordement du terrain aux différents réseaux (eau, assainissement, EDF), il s'avère que le montant des travaux s'élèverait à environ 12 000€ HT.

M. Jean-François ROUX qui profiterait de l'extension de ces réseaux, verserait une participation à la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- valide la vente d'un lot de 1 000m² à M. et Mme FANTIN sur la parcelle cadastrée ZP 184 "Les Chambas",
- fixe le prix de 15€ le m² considérant que le terrain sera viabilisé par la commune.

Marc GREGOIRE précise qu'il convient de prévoir l'extension des réseaux pour le raccordement de plusieurs lots, pour des ventes futures.

M. le Maire a fait établir les devis dans ce sens.

Marché voirie : résultat d'appels d'offres

Suite à la commission d'appels d'offres du 30 avril dernier, M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise retenue est l'entreprise MATTIOZ pour un montant de 102 055€ HT, offre économiquement la plus avantageuse.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise MATTIOZ.

Rose-Line LETREN profite de ce point pour signaler un problème au niveau du *chemin du Sabotier* car sa propriété est "noyée" par l'écoulement de l'eau issue du bac, au dessus de la route. M. le Maire sollicitera l'intervention de l'entreprise MATTIOZ au moment des travaux afin d'envisager la mise en place d'un revers d'eau.

Marc GREGOIRE signale que la réfection du chemin d'Aulhat - qui n'a pas été prévu dans le programme de voirie - devient urgente avant dégradation totale.

M. le Maire répond que la décision serait prise en temps voulu si ce chemin devenait vraiment urgent et ne pouvait attendre le prochain programme de voirie 2017-2018.

Amélioration de la sécurité : demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2015

Dans le but d'assurer la sécurité sur la voie communale « route du barrage » par la stabilisation des accotements sur 350 m de voirie communale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le programme de demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police, présenté par M. le Maire qui s'élève à la somme de 12 400 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de 7 500€ auprès du Conseil Général du Puy-de-Dôme.

Vente parcelles André BOYER/commune de Larodde

Monsieur le Maire revient sur l'acquisition par la commune de Larodde des parcelles de terrain à M. André BOYER domicilié "Le Bourg" à Larodde.

Suite au document d'arpentage effectué par le géomètre M. BLANCHARD, sur le terrain située en face du cimetière (ZP 132), la parcelle qui revient à la commune de Larodde a été enregistrée sous le numéro 188 - section ZP pour une surface de 1 873 m².

Aussi, M. le Maire rappelle les parcelles concernées par cette vente, à savoir :

- **ZP 131** (à côté du cimetière 4000 m²) pour un montant de 800€,
 - **ZP 141** (derrière le stade 8 495 m²) pour un montant de 1 699€,
 - **ZP 188** (en face du cimetière 1 873 m²) pour un montant de 374.60€.
- soit un montant total de 2 873.60€.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- valide l'acquisition des parcelles ZP 131, ZP 141 et ZP 188 pour un montant total de 2 873.60€,
- stipule que la vente sera légalisée par acte administratif,
- désigne M.Bernard GUITTARD, maire-adjoint pour signer l'acte correspondant.

Vente d'herbe - parcelle ZP 180 "La Pale"

Monsieur le Maire fait suite à la délibération en date du 27 février 2015 au cours de laquelle il a été décidé de vendre la parcelle ZP 180 "La Pale" à Mme ALAIS.

M. le Maire précise que l'acte de vente est toujours en attente de signature chez le notaire.

En attendant la légalisation de cette vente, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de faire une vente d'herbe à l'amiable à Mme Catherine DUFAUD qui a exploité ladite parcelle par convention avec la commune de Larodde du 11 novembre 2009 au 10 novembre 2014.
- fixe le prix de 70€/ha (montant correspondant à la redevance annuelle qui était appliquée dans la précédente convention).

Dissolution du budget "lotissement"

Sur la demande des services du Trésor Public du Mont-Dore, Monsieur le Maire demande aux élus de délibérer quant à la dissolution du budget lotissement Les Horizons qui ne fonctionne plus depuis plusieurs années.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la dissolution du budget lotissement (08300).

Questions diverses

Budget : Décision modificative n°1

Les comptes de cession (vente de la maison léguée par J.PAUL), même s'ils sont utilisés, ne doivent pas apparaître au niveau du budget, aussi, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6751	Valeur comptable immos cédées(hors ASA)	-43000.00	
7751	Produits cessions immos (hors ASA)		-43000.00
TOTAL :		-43000.00	-43000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
024	Produits des cessions d'immobilisations		43000.00
2132	Immeubles de rapport		-43000.00
TOTAL :		0.00	0.00

Décision modificative n°2

Sur la demande des services du Trésor Public, il convient de transférer d'un compte à un autre (section d'investissement), les crédits inscrits concernant l'achat du camion.

Investissement		Dépenses	Recettes
2182	Matériel de transport	6500.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	-6500.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces virements de crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Courir à Larodde

M. le Maire propose au conseil municipal que la commune prenne en charge l'apéritif offert à l'issue de la course organisée le 24 mai par l'association "Courir à Larodde".

Considérant que cette manifestation rassemble près de 200 personnes sur une journée et procure une belle image pour la commune, l'ensemble des élus valident cette proposition.

Projet éolienne - Fourroux

M. le Maire informe les élus qu'une présentation publique aura lieu courant juin pour présenter le projet d'éoliennes sur notre commune.

Marc GREGOIRE estime que les propriétaires devraient être contactés au préalable.

M. le Maire rappelle les différentes étapes de ce projet, à savoir : décision du conseil municipal (ce qui nécessite une présentation du projet en amont), poursuite des accords avec les propriétaires fonciers, visite d'un parc éolien, installation d'un mât de mesure pour confirmer le potentiel éolien du site et lancement des études environnementales.

Guy PAILLONCY estime que des éoliennes représentent certains inconvénients.

Bernard GUITTARD rappelle les recettes générées par ce projet, aussi bien pour la commune d'implantation que pour les propriétaires.

M. le Maire précise que toutes les questions pourront être posées aux intervenants lors de la réunion publique. Une convocation sera adressée tout particulièrement aux habitants de Fourroux.

Vente EDF-commune de Larodde

M. le Maire informe les élus avoir signé la vente chez Maître BESSON le jeudi 21 mai.

Il convient à présent d'établir la convention de passage avec M.BONIN qui continuera la prise en charge de l'entretien courant du chemin, comme auparavant.

M. le Maire charge Guy PAILLONCY de bien vouloir étudier les termes du projet de convention avant signature avec M.BONIN.

D'autre part, M. le Maire propose de vendre le bois en surplomb le long du chemin qui dessert la propriété de M. BONIN, et ce afin d'éviter un éventuel éboulement. Les élus valident cette proposition. Un état des lieux sera prochainement effectué par Michel FAUGERE et M. le Maire.

Bibliothèque

Evelyne SANZ, Françoise THIRIOT et Patricia GATIGNOL sont venus rejoindre l'équipe des bénévoles actuels que sont Michel TRIGNOL (responsable) et Marie-France CHATEAU.

Kermesse de l'école

M. le Maire rappelle que la kermesse de l'école aura lieu le dimanche 21 juin, au stade de Larodde.

Déroulement : Barbecue le midi – 14h : spectacle des enfants – 15h-18h30 : stands de jeux et animations – 19h30 : Repas-concert à l'occasion de la fête de la musique.

Les dépenses à la charge de la commune sont :

- Installation d'un compteur de chantier : coût environ 300€ TTC
- Location éclairage allogène : coût environ 100€ TTC

Fête patronale

M. le Maire demande aux élus de se prononcer quant au maintien du feu d'artifice qui engendre un coût de 2 000€ TTC pour la commune.

A la majorité des membres présents (Contre : Marc GREGOIRE - Abstention : Michel FAUGERE car ils estiment le coût trop onéreux), les conseillers décident de maintenir le feu d'artifice.

Programme de la fête patronale des 4 et 5 juillet :

Samedi 4 juillet :

après-midi : inter-bourgs (avec La Tour et Chastreix)

en soirée : repas-concert organisé par l'auberge suivi du feu d'artifice

Dimanche 5 juillet

9h : vide-grenier

11h : apéritif sur la place

14h : concours de pétanque

15h : animation de rue flamenco (coût 400€ à la charge de la commune)

Concernant le concours de pétanque, M. le Maire rappelle le problème récurrent qui est le manque de place pour les joueurs derrière l'auberge. Par conséquent, il propose d'étaler du sable depuis la maison de M.AUBIER jusqu'à l'entrée du stade et ce, afin que les joueurs puissent bénéficier de cet espace.

Marc GREGOIRE remarque que si un orage survient, le sable se retrouvera dans les égouts, ce qui pourrait être problématique. De plus, il s'interroge sur le ramassage du sable et souhaite savoir à qui incombera cette tâche.

M. le Maire précise que cet espace pourra également être utilisé à l'occasion de la fête du foot début août et que les associations concernées se chargeront par la suite de ramasser le sable.

Marché du dimanche matin

Rébecca KOUZMINA fait part de la présence d'un primeur sur la place du village tous les dimanches matins, dès maintenant et tout l'été. De plus, à partir du 5 juillet, un producteur de St Nectaire et de brioches à la tome sera également présent.

Les élus s'interrogent sur la possibilité que le dépôt de pain puisse être ouvert jusqu'à midi durant les deux mois d'été. Michel TRIGNOL se rapprochera de M. JACATON pour évoquer ce point avec lui.

Décharge de Terrif

M. le Maire porte à la connaissance des élus que Thierry DUFAUD, agent technique avait installé une chaîne tenue par des poteaux en fer pour empêcher l'accès à la décharge de Terrif.

Il a été constaté dernièrement que la chaîne avait été enlevée et que des déchets avaient été déposés.

Un panneau interdisant l'accès à la décharge va être mis en place. Il conviendra de s'adresser à la mairie pour y accéder, à noter qu'est uniquement autorisé le dépôt de gravas et de pierres.

Marianne

René TATRY a fait don à la commune du buste d'une Marianne en plâtre qu'il conviendrait de restaurer. Michel TRIGNOL se propose de se charger de cette tâche.

Fauchage

Michel FAUGERE constate que les abords des chemins auraient besoin d'être fauchés. M. le Maire précise que les employés communaux passeront l'épaveuse sous huitaine.

Tables extérieures

Michel FAUGERE demande que la table du point-propre de Chanzelles soit remise en place. Le nécessaire sera fait.

La séance est levée à 22h30.